



41^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 2 de l'ordre du jour

Dialogue renforcé sur la République bolivarienne du Venezuela

Genève, le 5 juillet 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse se félicite que les conditions aient été remplies par le Venezuela pour qu'une visite de la Haute-Commissaire puisse y avoir lieu. La Suisse demande au gouvernement vénézuélien, de se conformer pleinement aux garanties de coopération données lors de cette visite en matière de prévention de la torture, d'accès à la justice et aux centres de détention, ainsi que d'ouverture du pays aux procédures spéciales de l'ONU et aux ONG.

La Suisse appelle le gouvernement vénézuélien à respecter les libertés fondamentales et les droits de l'homme de chacun, y compris les droits aux libertés de réunion pacifique, d'opinion et d'expression. Elle lui demande de renoncer à l'usage excessif de la force et de démobiliser les groupes armés paraétatiques. La détérioration de la situation humanitaire nous alarme également, en particulier dans le domaine de la santé.

La Suisse tient aussi à exprimer sa vive préoccupation face à la levée de l'immunité de nombreux membres de l'Assemblée nationale et à l'intimidation, aux poursuites et aux détentions arbitraires à leur encontre. La séparation des pouvoirs est un élément

clé pour la protection des droits de l'homme, que nous engageons le gouvernement à respecter.

Madame la Haute-Commissaire,

La Suisse se réjouit d'apprendre qu'un accord de principe semble avoir été trouvé en vue d'assurer une présence permanente du HCDH sur place.

Qu'attendez-vous concrètement de cette première période de 6 mois et quels seront les principaux éléments à prendre en considération pour décider ou non de l'établissement de ce Bureau ?

Je vous remercie.